



Institut Régional de Formation
du Football de Normandie

Financer ma formation

2019-2020



LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE
AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

19, RUE PAUL DOUMER, 14100 LISIEUX
02 30 32 03 03 | LIGUE@NORMANDIE.FFF.FR





SOMMAIRE

FINANCER MA FORMATION PROFESSIONNELLE.....	3
BOURSE FORMATION	4
COMPTE PERSONNEL DE FORMATION	5
D.R.D.J.S.C.S (SESAME).....	6
POLE-EMPLOI.....	7
OPCO (AFDAS)	8
FINANCER MA FORMATION BENEVOLE	9

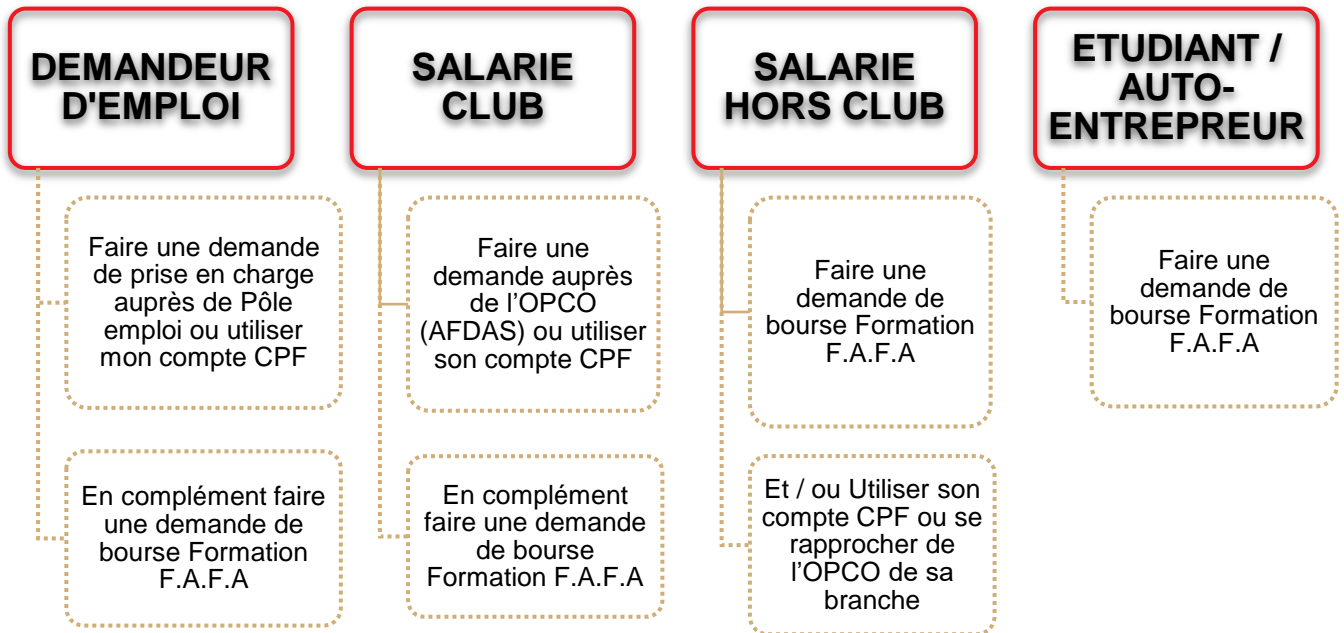




FINANCER MA FORMATION PROFESSIONNELLE



Formation Professionnelle B.E.F / B.M.F / VAE



Formation Professionnelle B.E.F / B.M.F en apprentissage

Concernant l'apprentissage, les démarches sont effectuées par le CFA des Métiers du Football.

Contact :

Nicolas EYEGHE MINKO

neyegheminko@fff.fr

01 70 22 40 57

Vous pouvez néanmoins effectuer une demande de **Bourse de Formation F.A.F.A.** afin d'obtenir une aide sur les frais de déplacement ou d'hébergement pour les semaines de formation en centre.





BOURSE FORMATION



L'objectif du FAFA Formation est de développer les compétences de l'ensemble des acteurs du football.

Pour ce faire, la Fédération souhaite les accompagner en cofinçant la formation des éducateurs, des dirigeants bénévoles ainsi que des permanents de clubs.

Afin de pouvoir présenter une demande de cofinancement, le porteur de projet doit être :

- soit licencié à la FFF
- soit un club amateur affilié à la FFF.

Pour certains profils de stagiaire, l'aide est accordée sous réserve que le demandeur ait sollicité en parallèle le financement d'une partie du coût de la formation auprès d'un organisme extérieur (Pôle Emploi pour les demandeurs d'emplois, OPCO pour les salariés des clubs (ex : AFDAS), ...).

Pour toute formation initiale ou spécifique commençant avant le 31 décembre 2019, les stagiaires pourront envoyer leur dossier complet jusqu'au 31 octobre 2019.

ATTENTION : Les clubs à statut professionnel ainsi que les licenciés de ces clubs, ne sont pas éligibles à la bourse formation du FAFA.

Le dossier Bourse Formation FAFA vous sera remis au début de votre Formation et téléchargeable sur notre site internet.





COMPTE PERSONNEL DE FORMATION



Salarié du privé ou demandeur d'emploi, le compte personnel de formation a été créé pour vous permettre de bénéficier d'heures de formation tout au long de votre vie professionnelle, pour vous former régulièrement.

Comment consulter mes droits de formation ?

Pour connaître le montant de vos droits de formation, vous devez vous connecter à votre compte formation depuis le portail web ou l'application mobile Mon compte formation à l'aide votre numéro de sécurité sociale et votre mot de passe habituel.

Comment sont calculés mes droits de formation ?

- Salarié de droit privé :

Pour un travail à mi-temps ou plus (sur une année complète), votre compte sera alimenté à hauteur de 500€ maximum par an dans la limite d'un plafond total de 5000€.

En dessous d'un mi-temps, vos droits sont calculés au prorata de votre activité.

- Personne en recherche d'emploi :

Les périodes de chômage ne permettent pas d'acquérir des droits de formation. Toutefois vous pouvez utiliser vos droits déjà acquis pour vous former.



Site Internet

<https://www.moncompteformation.gouv.fr>



D.R.D.J.S.C.S (Sésame)



La DRDJSCS NORMANDIE décline le dispositif SESAME : Sésame vers l'Emploi pour le Sport et l'Animation dans les Métiers de l'Encadrement, sur le territoire de la Normandie.

Cette aide a pour objectif d'accompagner vers un emploi, dans le champ du Sport et de l'Animation, les jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion sociale et / ou professionnelle.

Le dispositif SESAME est assujéti à des **critères** :

- **Des critères d'âge (impératifs) :**
 - 16-25 ans révolus
 - Et 16 - 30 ans non révolus pour les personnes reconnues en situation de handicap

ET

- **Des critères géographiques :**
 - Quartiers de la politique de la ville – QPV (liste / cartographie), dont quartiers présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU - arrêté du 29/04/2015).
 - Commune des zones de revitalisation rurale – ZRR (arrêté du 16/03/2017) et bassins de vie comprenant au moins 50% de la population en zone de revitalisation rurale – ZRR (liste téléchargeable sur PACo),
 - Communes des PETR ou EPCI engagés dans un contrat de ruralité.

OU

- **Des critères sociaux (dans la limite de 10% du nombre d'entrants) :**
 - Jeunes sans soutien familial (dont le foyer ne dispose pas de revenus ou de ressources suffisantes pour le soutenir dans son parcours vers l'insertion ou l'autonomie). Dans l'annexe n°2 de l'instruction n°2017/21 DGEFP/MIJ il est précisé :
 - « Est considéré sans soutien familial :
 - Un jeune constituant un foyer fiscal autonome non-imposable ;
 - Un jeune membre d'un foyer fiscal non imposable ;
 - Un enfant de foyer bénéficiaire du RSA ;
 - Un jeune membre d'un foyer fiscal imposable se déclarant en rupture familiale ».
 - Bénéficiaires de la Garantie Jeunes
 - Résidents en Foyer de Jeunes Travailleurs
 - En cours ou fin d'accompagnement Ecole de la 2e Chance¹ ou Centre Epide²
 - Jeune mineur bénéficiant d'un suivi PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse)
 - Bénéficiaire de l'Aide Sociale à l'Enfance ou d'un Contrat Jeune Majeur
 - Demandeurs d'asile

Un financement d'accompagnement Jeunesse et Sports de 2000€ en moyenne pourra être mobilisé pour la réalisation d'un parcours de formation.

Pour rappel, la ligue de Normandie se charge d'étudier votre dossier et de le transmettre à la DRDJSCS. Vous n'avez pas de démarche à faire.





POLE-EMPLOI



Si vous êtes demandeur d'emploi, consultez votre conseiller Pôle Emploi avant d'entamer toutes les démarches et pour valider votre dossier de formation.

Le conseiller vérifiera avec vous votre situation par rapport à votre rémunération durant le stage et les possibilités de prise en charge ainsi que les conditions administratives liées à la formation.

Selon la formation visée et votre situation personnelle, votre contribution au financement de votre formation sera différente. Il est donc important pour vous de faire le point sur ce que vous percevrez pendant la formation et sur les coûts qui resteront à votre charge.





OPCO (AFDAS)



Afdas.

OPÉRATEUR DE VOS COMPÉTENCES

L'AFDAS est l'opérateur de compétences (OPCO) des secteurs du Sport et du Golf, de la Culture, de la Communication, des Médias, des Télécoms et des activités liées au tourisme et aux Loisirs.

Le plan de développement des compétences : les actions individuelles.

Qu'est-ce que c'est ? Des actions que vous mettez en œuvre pour vos salariés afin de développer leurs compétences. Comment les financer ? Transmettez votre demande de prise en charge ou d'aide financière à l'AFDAS en vous rendant directement sur votre portail dédié sur le site de l'AFDAS : afdas.com

1. Vous adressez à l'AFDAS votre demande de financement ;
2. L'AFDAS vous adresse un accord de prise en charge ;
3. L'AFDAS adresse à l'organisme de formation l'accord de financement et le nom du stagiaire ;
4. L'organisme convoque le participant ;
5. Après la formation, l'organisme adresse à l'AFDAS la facture,
6. L'AFDAS règle l'organisme.

Contacts de l'AFDAS sur le plan régional :

- *Pour le site de Caen :*
 - Stéphanie GERMAIN
s.germain@afdas.com
06.72.92.48.42
- *Pour le site de Rouen :*
 - Marie MACALUSO
servicesauxentreprises.lille@afdas.com
03.20.17.16.80





FINANCER MA FORMATION BENEVOLE



• BONS FORMATION FFF

La FFF a décidé, au titre de la saison 2019/2020, de simplifier la procédure de l'aide modulaire en dématérialisant les bons formations éducateurs, arbitres et dirigeants dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur.

Une déduction automatique de 25 € par stagiaire et par module de formation suivi sera appliquée, dans la limite de l'enveloppe attribuée à cet effet à la Ligue de Football de Normandie :

• **BON FORMATION ÉDUCATEURS**

Attention, nouveau dispositif !

Bon de 25 € utilisable pour tous les modules d'éducateurs suivants, dans la limite d'un bon par module :

- U7
- U9
- U11
- Sécurité
- Projet Éducatif et Sportif
- Projet Associatif
- Animatrice Fédérale
- Initiation Futsal
- Entraînement Futsal
- Football et Handicap

• **BON FORMATION DIRIGEANTS**

Bon de 25€ utilisable pour tous les modules du Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants dans la limite d'un bon par module de 4 heures suivi.

Un bon de 15€ offert par la LFN par module de 4 heures suivi est également utilisable pour tous les modules du PFFD.

• **BON FORMATION ARBITRES**

Bon de 25€ utilisable dans le cadre d'une formation initiale d'arbitre dans toutes les ligues dispensant cette formation et dans la limite d'un bon par formation suivie.

Le montant du bon sera déduit du coût de votre formation par l'IR2F sous condition **d'être présent** à ladite formation.

• OPCO (AFDAS)

Si vous êtes salarié d'un club, vous pouvez obtenir une prise en charge par l'intermédiaire de votre OPCO (l'AFDAS).